

Restructuration de l'Unité de Valorisation Energétique des déchets de Villejean sur la commune de Rennes.

Demande d'autorisation d'exploiter et de permis de construire présentée par Rennes Métropole.

Enquête publique du 22 février 2021 au 25 mars 2021

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE des Observations.

Objet de l'enquête :

La présente enquête publique unique porte sur le projet de restructuration de l'usine de valorisation énergétique de Villejean, à Rennes, concernant d'une part le dossier de demande d'autorisation environnementale de l'usine, déposé le 6 avril 2020, et, d'autre part le permis de construire correspondant, du 6 octobre 2020.

L'objet du projet est de concevoir, construire, exploiter et maintenir l'unité de Villejean en améliorant les performances énergétiques et en utilisant les meilleures techniques disponibles.

Les références:

Suite à la concertation menée sur le projet de restructuration de l'unité de Villejean en application de la délibération du 5 juillet 2018 de Rennes Métropole, l'ouverture d'une enquête publique a été sollicitée par cette collectivité territoriale le 17 décembre 2020. Après la saisine du 5 janvier 2021 par les services préfectoraux d'Ille et Vilaine, le Tribunal Administratif de Rennes a pris une décision le 20 janvier 2021, N° E21000001/35, nommant une commission d'enquête. Cette décision a été modifiée le 27 janvier 2021. Et, le 1 février 2021, un arrêté préfectoral de mise à l'enquête publique a été pris, fixant les modalités de l'enquête devant se dérouler du lundi 22 février 2021 au jeudi 25 mars 2021.

Les membres de la commission d'enquête composée comme suit :

Président:

- M. Raymond LE GOFF, directeur général de la communauté de communes de Guingamp en retraite.

Membres titulaires.

- M. Bruno BOUGUEN, ingénieur constructions navales en retraite,
- Mme Nicole QUEILLÉ, responsable de pôle juridique en retraite.

Ont reçu le public aux jours et heures d'ouverture des lieux mentionnés ci-dessous:

	Mairie de quartier Villejean à Rennes 43 cours John Fitzgerald Kenned	Hôtel de Rennes Métropole 4 avenue Henri Fréville — Rennes	Mairie de Bourgbarré 1, rue des Sports
Lundi 22 février 2021	9 h à 12 h	14 h à 17 h	
Mardi 23 février 2021			14 h à 17 h
Mardi 2 mars 2021		9 h à 12 h	14 h à 17 h
Mardi 9 mars 2021	14 h à 17 h		9 h à 12 h
Mercredi 17 mars	9 h à 12 h	14 h à 17 h	
Mercredi 24 mars		14 h à 17 h	
Jeudi 25 mars	14 h à 17 h		14 h à 17 h

En application des dispositions de l'article R 123-18 du code de l'environnement, ce procès-verbal de synthèse destiné à porter à votre connaissance les observations exprimées par le public au cours de l'enquête publique référencée ci-dessus, vous est remis.

A compter de ce jour vous disposez d'un délai réglementaire de 15 jours pour produire ou non un mémoire en réponse.

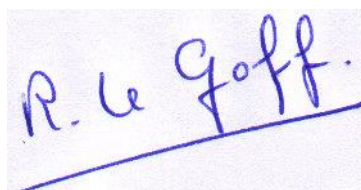
Cela étant, la commission a dégagé, à partir des sujets abordés par les observations, les thèmes qu'elles expriment et les a classés. Il est souhaité que les réponses de la collectivité puissent emprunter cette forme thématique. Les thèmes sont les suivants : valorisation énergétique, maintien du tonnage, localisation du site, aspects financiers, qualité de l'air, préservation de la biodiversité, gestion des mâchefers, centre de traitement de Bourgbarré.

Le document reprend tout d'abord, dans sa première partie, in extenso, les observations et puis, ensuite, dans une seconde partie, replace leur contenu sous chaque thème comme indiqué ci-dessus.

En fin de document, figurent les questions de la Commission d'Enquête.

Fait, Le 31 mars 2021

Le Président,



A – Les observations recueillies

1 - Sur le registre dématérialisé :

Observation n°1 (Web)

Par Jean-christophe Benoit - 35700 Rennes

Déposée le 26 février 2021 à 18h39

Bonjour,

Je ne comprends pourquoi il faut continuer à "brûler de façon propre" parce que c'est "aux normes" des déchets qui seraient inutiles si l'on achetait sans emballages en vrac ou si l'on consommait et achetait moins de choses pas vraiment indispensables.

En fait ce système énergétique est rendu indispensable et nous en sommes prisonnier avec une belle justification bien trouvée : parce qu'il est utilisé pour le chauffage de logements alors qu'il serait plus logique d'améliorer l'isolation, de diversifier les énergies pour le chauffage et que chacun puisse se chauffer à la température qu'il souhaite de façon individuelle.

Je ne peux pas croire que sur les 144.000 tonnes incinérées rien ne soit récupérable réutilisable ou recyclable alternatives bien plus propres, écologiques et énergétique

Bref encore un lobby aux manœuvres pour vendre sa technologie non pas de valorisation énergétique (bien vu de la part des incinéristes) mais bien d'incinération

Au final le consommateur/citoyen paie 3 fois son déchet : à l'achat (puisqu'il le jette c'est qu'il ne servait à rien), le coût pour s'en débarrasser et le repaye pour se chauffer....qui est le plumé ?

Voilà voilà.

Observation n°2 (Web)

Par Bernard LE PAGE - 35000 35000 - RENNES

Déposée le 4 mars 2021 à 10h12

Bonjour,

Certes, le premier objectif reste de réduire les déchets. Cependant, quelle que soit cette réduction, ils resteront conséquents. L'usine de Villejean a déjà fait la preuve de son intérêt. La développer et la moderniser apparaît donc fondamental afin qu'elle soit encore plus performante d'une part et permet une complémentarité locale à d'autres sources d'énergie.

Observation n°3 (web)

Par Ingrid COUSIN -

1 rue de l'osier, 35230 bourgbarré

Déposée le 12 mars 2021 à 18h15

Bonjour,

Il n'est pas donné beaucoup de sens aux travaux à réaliser sur l'UVE, pourquoi doit-elle être modifiée et pourquoi les travaux vont durer 3 ans?

L'implantation du hangar à déchets à Bourgbarré, est réalisée sur une zone où il circule déjà beaucoup de camions. La zone est déjà sale, les poubelles sont pleines et la population qui circule dans cette zone (camions, voitures) laisse déjà beaucoup de déchets sur les bas cotés ou dans la forêt de Mesneuf.

Il est précisé que les ouvertures et fermetures de camions seront réalisées portes de hangar fermées et brumisateurs à odeur en place. Cependant afin de ne pas dégrader la zone et empêcher les déchets de partir dans les fossés, il me semble important d'organiser le ramassage régulier des déchets dans la zone et dans les fossés (ceux-ci partent à la rivière, puis à la mer..). Une sensibilisation du personnel et des usagers sur ce sujet, me semble importante, pour l'acceptation du projet.

Observation n°4 (web)

Par Véronique Morvan -

15, rue St Vincent Ferrier, 35700 Rennes

Déposée le 22 mars 2021 à 11h12.

Bonjour,

Je suis inquiète en ce qui concerne les rejets des fumées. Malgré l'amélioration avec les filtres, il y a encore des polluants. La dioxine, par exemple, même une toute petite quantité peut faire de graves dégâts. Selon les scientifiques bien plus que les pesticides.

Des analyses sont faites dans les alentours de l'usine, car les vaches broutent l'herbe contaminée.

Il y a des cultures, jardins, etc...

Où peut-on trouver des cartes avec les retombées des pollutions ?
Merci pour votre réponse.

Observation n°5 (web)

Par Véronique MORVAN –
15, rue St Vincent Ferrier, 35700 Rennes
Déposée le 22 mars 2021 à 11h32

Re-bonjour,

Si l'objectif est de produire de l'énergie, on devient dépendant de l'usine. L'objectif est pourtant la réduction nos déchets. Beaucoup de projets voient le jour afin de réduire nos déchets : compostage, recyclerie, abandon du plastique, ...

Repartir sur l'incinération me paraît dépassé aujourd'hui. Polluant et cher, cet argent pourrait servir à de belles choses, comme isoler les logements par exemple ou mettre en place des solutions pour réduire nos déchets.

Enfin, dans le cadre du réchauffement planétaire, l'usine ne fait encore qu'augmenter notre gaz à effet de serre.

Il faut absolument réduire/arrêter nos déchets afin de supprimer les usines d'incinération, pour notre santé, pour le climat.

Observation n°6 (web)

Par Aude Jaouen -
12 square du bois perrin, 35700 Rennes
Déposée le 23 mars 2021 à 19h03

Bonjour,

J'aurais aimé plus d'explications sur le choix de conserver la capacité de traitement alors que Rennes Métropole prône le zéro déchet. Si des liens avec d'autres communautés de communes environnantes sont déjà prévus, les tonnages actuels partant en enfouissement chez eux et leur rythme de diminution des déchets (hors biodéchets) devraient figurer dans l'étude. Ainsi le maintien des capacités de traitement serait justifié. En état, j'ai le sentiment que le zéro déchet est une passade pour la communauté de communes et qu'elle souhaite, contrairement à ce que prévoit la loi sur la priorisation de gestion des déchets, aller vers le tout incinérable afin de gagner en autonomie énergétique.

Si j'entends que notre besoin d'autonomie énergétique est importante, il me semble que se rendre dépendant d'un système qui produit des GES est contre-productif pour assurer notre pérennité et notre santé.

J'ai lu la contribution de Zero Waste Pays de rennes via leur site internet. Je suis surprise et choquée sur les points qu'ils ont soulevés concernant : les émissions de gaz de l'installation et ses répercussions, les effets cumulés de l'installation avec d'autres installations publiques ou privées situées dans le secteur, l'impact sur la biodiversité (Vous essayez de ramener verdure et biodiversité en ville mais ne faites pas des espèces protégées. Cela manque de cohérence) et lors des travaux : la gestion des déchets et la limitation des impacts environnementaux.

J'apprécierais fortement un approfondissement de ces points.

-Observation n°7 (web)

Par Sandrine Confino
Déposée le 23 mars 2021 à 22h04

L'incinérateur de Villejean apporte à ce jour une solution au traitement des déchets et à la production de chaleur et d'électricité dans une région, la Bretagne, qui en produit peu pour l'instant. En l'état actuel il a une utilité.

Pour autant, est-il raisonnable d'investir une telle somme : environ 100 millions d'euros dans une solution qui n'est ni vertueuse ni indolore sur le long terme ?

N'est-il pas possible de rénover – à minima- cette installation afin de la faire correspondre aux nouvelles normes environnementales, prévenir les pannes et accompagner la baisse du volume de nos déchets ?

Il me semble qu'investir un tel montant est un mauvais signal envoyé aux habitants, aux entreprises et aux collectivités. Le signe que nous avons une solution au traitement des montagnes de déchets produites chaque année, donc pourquoi changer ?

Certes, Rennes Métropole fait figure de bon élève avec 183kg d'OM (ordures ménagères)/an/hab mais d'autres villes font d'ores et déjà mieux ! (Besançon : 140 kg/an/hab). M. Jean Hornain, directeur

de Citéo (éco-organisme chargé des emballages) précise que « En ville, on consomme deux fois plus d'emballages et on trie deux fois moins » et qu'on « ne récupère que 61 % des bouteilles en plastiques dans les sacs jaunes ». De nombreuses entreprises et collectivités n'ont en 2021 toujours pas mis en place le tri. La marge de manœuvre est grande. De nouvelles organisations économiques (réemploi, consignes, réparation, up-cycling...) sont en train de voir le jour et de se développer. De nouvelles filières, notamment pour les professionnels sont en train d'émerger, encouragées par les objectifs gouvernementaux et européens (10% d'emballages réemployables en 2027, 100 % de plastique recyclé en 2025, fin de tous les plastiques à usage unique en 2040...), des recycleries, repair cafés, supermarchés inversés se créent un peu partout.

Ma crainte est que tous ces efforts d'imagination, de réduction, de réemploi, de réparation, de recyclage ne soient parasités par l'existence d'une solution d'incinération flambant neuve et qu'il faudra bien rentabiliser.

L'idée, véhiculée par ce projet, que nous pourrions continuer pour des décennies à produire et brûler des déchets est en elle-même un aveu d'abandon face au problème. Cela impliquerait qu'il faille trouver chaque année environ 140000 tonnes de déchets pour que l'opérateur qui gèrera l'usine puisse être bénéficiaire. Par ailleurs, 26000 tonnes (soit 18 % du tonnage entrant) de résidus des déchets brûlés (mâchefers) devront continuer à trouver un débouché (actuellement, principalement dans la construction de routes et de parkings, donc enfouis...)

Rennes Métropole est signataire des « Territoires économes en énergies », « Territoire zéro déchet »... et multiplie les événements et actions de sensibilisation sur le sujet (« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »).

N'y a-t-il pas une dissonance cognitive à vouloir continuer de brûler massivement sur le temps long tout en voulant réduire ?

L'opérateur actuel de l'usine est également le signataire de contrats (mentionnant un apport régulier et un tonnage minimum) avec les entreprises et les collectivités pour l'enlèvement des déchets qui alimentent celle-ci. Quel intérêt aurait-il à ce qu'elles réduisent leurs déchets ? Comment prendra-t-il en compte les objectifs imposés par la loi de Transition énergétique pour la croissance verte de « réduire de moitié les déchets ménagers et des entreprises d'ici 2025 »? Le plan d'exploitation de l'usine a-t-il pris en compte les vides de four qui surviendront ? Fero-nous alors venir les déchets de beaucoup plus loin ?

Plus que jamais, il me semble d'actualité de faire preuve d'imagination, de responsabilité, de prospective et d'interroger nos vieilles pratiques. Nous n'avons plus le temps de nous abstenir d'être ambitieux et audacieux sur ce sujet également. Les projets d'hier doivent être réétudiés pour ce qu'ils sont aujourd'hui dans un monde qui change.

Une partie des 100 millions budgétisés pour cet investissement pourrait être utilisée à l'amélioration thermique des logements, aux actions de sensibilisation et à soutenir la création de systèmes efficaces et sobres de production énergétique. Pour le moins, des scénarios proposant différents traitements de tonnages en fonction de simulation de réductions auraient dû être proposés avec comme point de départ la situation actuelle et comme horizon la pleine réalisation des 3R : REUTILISATION, REEMPLOI et REPARATION, pourvoyeurs d'emplois locaux (seulement 18 emplois prévus actuellement dans la restructuration), de lien social et de sobriété énergétique.

-Observation n°8 (web)

Par Gwénaél Dumont -
Déposée le 24 mars 2021 à 10h03

L'association Zero Waste Pays de Rennes.

Admet que la rénovation est nécessaire pour assurer une meilleure gestion des flux de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique.

Soulève le manque de justification sur le maintien de la capacité de traitement, alors que les OMR baissent de 22% et les encombrants de 39%, sans oublier l'interdiction de l'usage des plastiques à usage unique, et craint la valorisation énergétique à des fins de rentabilisation

Demande d'envisager des mesures complémentaires pour pourvoir aux politiques de réduction des déchets, comme les bénéfices tirés de cette activité.

Note les carences dans l'analyse des incidences du site de Bourgbarré, notamment durant la phase travaux, mais aussi sur la passation de contrats.

Remarque l'absence d'informations sur les mesures envisagées pour la réduction des déchets résultant de la construction de l'usine, sur les effets cumulés avec les installations existantes dans un périmètre pertinent, sur l'impact réel de l'usine sur la qualité de l'air, sur le manque de vulgarisation des études, sur l'insuffisance d'analyses des effets sur la faune-flore, sur l'impact de l'installation sur la face ouest du projet, sur les capacités financières et techniques du maître d'ouvrage et du délégataire.

Observation n°9 (web)

Par Jean-Christophe Benoit -
4 allée d'elven, 35700 Rennes
Déposée le 24 mars 2021 à 10h38

A l'attention de Monsieur Le Commissaire Enquêteur et de la Commission d'enquête,

Bien que RENNES METROPOLE fasse bien son travail légalement et tout aux normes bien sûr pour son nouveau projet d'incinérateur (désolé pas UVE qui fait moins inquiétant) . D'un point de vue de défense strictement de l'intérêt écologique et environnemental général, ce projet est totalement aberrant et contraire à la raison.

Il est contraire à une logique pourtant simple dite des 3R : d'abord Réduire, ensuite Réutiliser, au final Recycler.

Je crois et pense sincèrement que vous devriez donner et conclure à un avis défavorable au sujet de cette enquête.

De toute façon cela n'empêchera pas Rennes Métropole de poursuivre ce projet si cela convient aux élus.

Je souhaiterais d'ailleurs dire et témoigner que quand je suis allée aux quelques réunions à ce sujet à Rennes Métropole quand on voit les discours, les échanges les relations entre les élus, l'opérateur et les instances régionales de santé que l'affaire est entendue et la contestation mal vue.

Il n'empêche que cette poursuite du « tout incinération » résulte ou crée un très mauvais Karma collectif pour le Bassin Rennais. C'est dommage.

Veuillez agréer, Monsieur Le Président et Membres de la Commission d'enquête, mes respectueuses salutations,

Observation n°10 (web)

Par Ille & Vilaine Eau & Rivières de Bretagne -
48 boulevard magenta, 35000 Rennes
Déposée le 25 mars 2021 à 10h18

S'interroge sur la localisation en quartier urbain de cette installation engendrant des risques de pollution, d'augmentation du trafic routier, de dangers, d'impacts sur la biodiversité.

Demande une justification sur le maintien du tonnage eu égard aux politiques publiques de réduction des déchets et sur l'absence de poursuite de la politique incitative forte notamment en taxant au KG produit.

Estime que c'est l'objectif énergétique qui a été développé au détriment d'un réel objectif de politique locale compatible avec une économie sobre en production de déchets et gaspillage et les enjeux de Gaz à effet de serre liés aux changements climatiques.

Souligne l'insuffisance d'informations sur les enjeux du site de Bourgbarré

S'inquiète de la qualité de l'air dans ce quartier résidentiel et à proximité d'une unité de production d'eau potable.

2- Sur les registres papier :

-Observation R-B-1 : permanence de Bourgbarré du 02/03/2021

Par Christian Patry, riverain du centre de traitement de Bourgbarré ; Habitant de l'autre côté de la base logistique, demande, qu'il n'y ait pas des nuisances olfactives.

Observation R-B-2 : permanence de Bourgbarré du 17/03/2021

M. VALOTAIRE Alain – Rue de Finlande – Bourgbarré. N’habite pas dans le secteur de la zone du Placis. Je suis favorable à ce projet mais existe-il un réseau d’eaux usées et un bassin de rétention ? La première partie de la zone du Placis n’en a pas et les eaux pluviales sont de plus en plus polluées.

--Observation R-V -1 : permanence de Villejean du 25/03/2021

Par Yannick Guillo, conseil de quartier de Villejean. Remercie pour les informations. Favorable au projet d’amélioration de l’usine. Espère que le projet n’entraîne pas un surcoût pour les habitants.

3- Observations orales:

-par un agent à Rennes Métropole- permanence du 22/02/2021- habitant dans le quartier de Villejean. Se pose la question de savoir comment les riverains vont-ils pouvoir se chauffer pendant les travaux ?

B – Les Observations selon une approche thématique :

1 – Valorisation énergétique

**Agent de l’accueil à Rennes Métropole-permanence du 22/02/2021- Obs orale.*

Comment les riverains vont-ils pouvoir se chauffer pendant les travaux ?

** WEB – 2-4/03/2021-10h12- Bernard le Page-Rennes*

Même si le premier objectif est de réduire les déchets, ceux-ci restent conséquents. L’UVE a fait preuve de son intérêt. Son développement et son amélioration sont fondamentales pour ses performances et sa complémentarité avec les autres sources d’énergie.

** WEB-3-12/03/2021-18h15- Ingrid Cousin-1 rue de l’Osier Bourgbarré*

S’interroge sur la modification de l’UVE et sur la durée des travaux sur 3 ans.

Réponse du maître d’ouvrage

2 – Maintien du tonnage

**WEB – 1 – 26/02/2021- 18h39- Jean-Christophe Benoît-4 allée d’elven-35700 Rennes*

Contestation du système. L’achat sans emballages en vrac ou la limitation de la consommation ou les normes thermiques de construction permettraient de freiner les lobbys et d’atténuer les justifications de valorisation de traitement des déchets.

**Web-4-Déposée le 22 mars 2021 à 11h12-Véronique Morvan-15, rue St Vincent Ferrier, 35700 Rennes*

L’objectif étant de réduire les déchets, (compostage, recyclerie, abandon du plastique), le choix de l’incinération paraît dépassé, polluant et cher. En produisant ce type d’énergie, dans le cadre du réchauffement planétaire, l’usine ne fait encore qu’augmenter notre gaz à effet de serre, et augmenter la dépendance énergétique. Cet argent pourrait servir à de belles choses, comme isoler les logements par exemple ou mettre en place des solutions pour réduire nos déchets, pour notre santé et pour le climat.

** Web-6-Déposée le 23 mars 2021 à 19h03- Aude Jaouen – 12, square du bois perrin, 35700 Rennes*

-Souhaite avoir plus d’explications sur le choix de conserver la capacité de traitement, notamment sur les liens avec les autres communautés. Au lieu de prioriser le zéro-déchet, a l’impression d’aller vers le tout incinérable afin de gagner en autonomie énergétique en se rendant dépendant d’un système qui produit des GES, ce qui est contre-productif pour assurer notre pérennité et notre santé.

*** Web – 7-Déposée le 23 mars 2021 à 22h04- Sandrine Confino*

S'interroge sur la proportionnalité du coût de la restructuration avec les autres actions de gestion des déchets (le tri, la récupération, le réemploi, les consignes, la réparation, l'up-cycling, les filières pour les professionnels), encouragées par les objectifs gouvernementaux et européens (10% d'emballages réemployables en 2027, 100 % de plastique recyclé en 2025, fin de tous les plastiques à usage unique en 2040.) Certes, Rennes Métropole fait figure de bon élève avec 183kg d'OM (ordures ménagères)/an/hab mais d'autres villes font d'ores et déjà mieux ! (Besançon : 140 kg/an/hab). M. Jean Hornain, directeur de Citéo (éco-organisme chargé des emballages) précise que « En ville, on consomme deux fois plus d'emballages et on trie deux fois moins » et qu'on « ne récupère que 61 % des bouteilles en plastiques dans les sacs jaunes. Craint que tous ces efforts d'imagination, de réduction, de réemploi, de réparation, de recyclage ne soient parasités par l'existence d'une solution d'incinération flambant neuve et qu'il faudra bien rentabiliser .en trouvant chaque année environ 140000 tonnes de déchets pour que l'opérateur qui gèrera l'usine puisse être bénéficiaire, tout en devant prendre en compte les objectifs imposés par la loi de Transition énergétique pour la croissance verte de « réduire de moitié les déchets ménagers et des entreprises d'ici 2025 » Le plan d'exploitation de l'usine a-t-il pris en compte les vides de four qui surviendront ? Ferons-nous alors venir les déchets de beaucoup plus loin ?

Une partie des 100 millions budgétisés pour cet investissement pourrait être utilisée à l'amélioration thermique des logements, aux actions de sensibilisation et à soutenir la création de systèmes efficaces et sobres de production énergétique. Pour le moins, des scénarios proposant différents traitements de tonnages en fonction de simulation de réductions auraient dû être proposés avec comme point de départ la situation actuelle et comme horizon la pleine réalisation des 3R : REUTILISATION, REEMPLOI et REPARATION, pourvoyeurs d'emplois locaux (seulement 18 emplois prévus actuellement dans la restructuration), de lien social et de sobriété énergétique.

*** WEB – 8-Déposée le 24 mars 2021 à 10h03- Gwénaél Dumont-Au nom de l'association Zero Waste Pays de Rennes.**

Admet que la rénovation est nécessaire pour assurer une meilleure gestion des flux de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique. Soulève le manque de justification sur le maintien de la capacité de traitement, alors que les OMR baissent de 22% et les encombrants de 39%, sans oublier l'interdiction de l'usage des plastiques à usage unique, et craint la valorisation énergétique à des fins de rentabilisation. Demande d'envisager des mesures complémentaires pour pourvoir aux politiques de réduction des déchets, comme les bénéfices tirés de cette activité.

***WEB – 9-Déposée le 24 mars 2021 à 10h38- Jean-Christophe Benoit - 4 allée d'elven, 35700 Rennes** Estime que le projet, bien que respectant la réglementation, est contraire à la logique dite des 3R : d'abord Réduire, ensuite Réutiliser, au final Recycler. Et pense que de toute façon, Rennes Métropole poursuit ce projet si cela convient aux élus, que l'affaire est entendue et la contestation mal vue.

*** Web-10-Déposée le 25 mars 2021 à 10h18- Eau & Rivières de Bretagne - 48 boulevard magenta, 35000 Rennes** Demande une justification sur le maintien du tonnage eu égard aux politiques publiques de réduction des déchets et sur l'absence de poursuite de la politique incitative forte notamment en taxant au KG produit. Estime que c'est l'objectif énergétique qui a été développé au détriment d'un réel objectif de politique locale compatible avec une économie sobre en production de déchets et gaspillage et les enjeux de Gaz à effet de serre liés aux changements climatiques.

Réponse du maître d'ouvrage

3 – Localisation du site

Le 25 mars 2021 à 10h18- Eau & Rivières de Bretagne - 48 boulevard magenta, 35000 Rennes.

S'interroge sur la localisation en quartier urbain de cette installation engendrant des risques de pollution, d'augmentation du trafic routier, de dangers, d'impacts sur la biodiversité.

Réponse du maître d'ouvrage

4 -Aspects financiers

**R-V-1-Permanence de Villejean--17/03/2021- Yannick Guillo- Conseil de Quartier de Villejean.*

Remercie pour les informations ; Favorable au projet d'amélioration de l'usine ; Espère que le projet n'entraîne pas un surcoût pour les habitants.

** Web – 7-Déposée le 23 mars 2021 à 22h04- Sandrine Confino.*

S'interroge sur la proportionnalité du coût de la restructuration avec les autres actions de gestion des déchets (le tri, la récupération, le réemploi, les consignes, la réparation, l'up-cycling, les filières pour les professionnels), encouragées par les objectifs gouvernementaux et européens (10% d'emballages réemployables en 2027, 100 % de plastique recyclé en 2025, fin de tous les plastiques à usage unique en 2040..).

WEB – 8-Déposée le 24 mars 2021 à 10h03- Gwénaél Dumont-Au nom de l'association Zero Waste Pays de Rennes.

Remarque l'absence d'informations sur les capacités financières et techniques du maître d'ouvrage et du délégataire.

Réponse du maître d'ouvrage

5 – Qualité de l'air

** Web-4-Déposée le 22 mars 2021 à 11h12-Véronique Morvan-15, rue St Vincent Ferrier, 35700 Rennes*
Malgré l'amélioration avec les filtres, s' inquiète en ce qui concerne les rejets des fumées, exemple la dioxine,.Des analyses sont faites dans les alentours de l'usine, car les vaches broutent l'herbes contaminées.il y a des cultures, jardins , etc...Où peut-on trouver des cartes avec les retombées des pollutions.

** Web-6-Déposée le 23 mars 2021 à 19h03- Aude Jaouen - -12, square du bois perrin, 35700 Rennes.*
Se reporte à la contribution de Zero Waste Pays de rennes sur leur site internet concernant : les émissions de gaz de l'installation et ses répercussions, les effets cumulés de l'installation avec d'autres installations publiques ou privées situées dans le secteur, l'impact sur la biodiversité.

** WEB – 8-Déposée le 24 mars 2021 à 10h03- Gwénaél Dumont-Au nom de l'association Zero Waste Pays de Rennes.*

Remarque l'absence d'informations sur les mesures envisagées pour la réduction des déchets résultant de la construction de l'usine, sur les effets cumulés avec les installations existantes dans un périmètre pertinent, sur l'impact réel de l'usine sur la qualité de l'air, sur le manque de vulgarisation des études.

** Web-10-Déposée le 25 mars 2021 à 10h18- Eau & Rivières de Bretagne - 48 boulevard magenta, 35000 Rennes*
S'inquiète de la qualité de l'air dans ce quartier résidentiel et à proximité d'une unité de production d'eau potable ; demande la réalisation d'un point zéro.

Réponse du maître d'ouvrage

6- Préservation de la biodiversité

* *Web-6-Déposée le 23 mars 2021 à 19h03- Aude Jaouen – 12, square du bois perrin, 35700 Rennes*
Souhaite des approfondissements sur la biodiversité, la protection des espèces et lors des travaux : la gestion des déchets et la limitation des impacts environnementaux.

* *WEB – 8-Déposée le 24 mars 2021 à 10h03- Gwénaél Dumont-Au nom de l'association Zero Waste Pays de Rennes.*

Remarque l'absence d'informations sur l'insuffisance d'analyses des effets sur la faune-flore, sur l'impact de l'installation sur la face ouest du projet.

* *Web-10-Déposée le 25 mars 2021 à 10h18- Eau & Rivières de Bretagne – 48, boulevard magenta, 35000 Rennes*

S'interroge sur la localisation en quartier urbain de cette installation engendrant des risques de pollution, d'augmentation du trafic routier, de dangers, d'impacts sur la biodiversité.

Réponse du maître d'ouvrage

7- Gestion des mâchefers

* *Web – 7-Déposée le 23 mars 2021 à 22h04- Sandrine Confino*

Par ailleurs, 26000 tonnes (soit 18 % du tonnage entrant) de résidus des déchets brûlés (mâchefers) devront continuer à trouver un débouché (actuellement, principalement dans la construction de routes et de parkings, donc enfouis...).

Réponse du maître d'ouvrage

8 – Centre de traitement de Bourgbarré

* *R-B-1-Permanence de Bourgbarré 02 /03 /2021- Christian PatryC11- le Brassais Bourgbarré.*

Habitant de l'autre côté de la base logistique, demande qu'il n'y ait pas des nuisances olfactives, selon le sens du vent.

* *WEB-3-12/03/2021-18h15- Ingrid Cousin-1 rue de l'Osier Bourgbarré.*

. Souligne le trafic routier déjà dense dans la zone de Bourgbarré et l'abandon de déchets sur les bas cotés ou dans la forêt de Mesneuf. Souhaite l'organisation d'un ramassage régulier des déchets pour éviter leur propagation et une sensibilisation du personnel sur ce sujet pour l'acceptation du projet.

* *WEB – 8-Déposée le 24 mars 2021 à 10h03- Gwénaél Dumont-Au nom de l'association Zero Waste Pays de Rennes.*

Note les carences dans l'analyse des incidences du site de Bourgbarré, notamment durant la phase travaux, mais aussi sur la passation de contrats.

* *Web-10-Déposée le 25 mars 2021 à 10h18- Eau & Rivières de Bretagne - 48 boulevard magenta, 35000 Rennes*

Souligne l'insuffisance d'informations sur les enjeux du site de Bourgbarré.

* *R-B-2-Permanence de Bourgbarré-25 :03/2021- M. VALOTAIRE Alain.*

N'habite pas dans le secteur de la zone du Placis. Je suis favorable à ce projet mais existe-il un réseau d'eaux usées et un bassin de rétention ? La première partie de la zone du Placis n'en a pas et les eaux pluviales sont de plus en plus polluées.

Réponse du maître d'ouvrage

C - Questions de la commission d'enquête.

Lors de la réunion en visio-conférence du vendredi 19 mars, à laquelle participaient - M. Hamon, Vice-Président aux déchets et à l'économie circulaire, M. Dehaese, Vice-président au Climat, Mme Neuschwander, directrice des Déchets et Réseaux d'Énergies, Mme Basquin, chargée de mission traitement des déchets et M. Benoît Guigue, responsable du service des installations et filières de traitement,

- M. Hamon, Vice-Président aux déchets et à l'économie circulaire a développé :
La stratégie globale de gestion des déchets par Rennes Métropole, les contractualisations par lesquelles la collectivité décline sa politique en recourant à des concessions, délégations de service public, les aspects financiers qui en découlent... et,
- M. Dehaese, Vice-Président au climat, a, quant à lui, présenté :
L'articulation de cette politique avec le développement de celle menée par Rennes-Métropole en matière d'extension de ses réseaux de chaleur.

Présentement, la commission d'enquête s'interroge sur les deux points suivants :

- **Quelles mesures sont envisagées quant à la neutralisation des « réfiom » dans leur destination finale et quels seront les contrôles qui seront exercés par Rennes Métropole ?**
- **Quels sont les éléments factuels relatifs à la diffusion des fumées dans les alentours de l'UVE au regard des mesures effectuées par la maison de la consommation et de l'environnement et Ambasad-Air ?**

Par ailleurs, sur un aspect plus technique :

- Pensez-vous, à terme, développer la production d'électricité par une installation d'hydrogène apte à alimenter le réseau urbain ?

Fin du document.